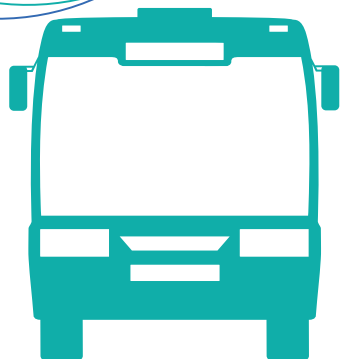


# services de transport pour les personnes à mobilité réduite



**AGENCE MOBILITÉ**

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

Information : 04 76 05 03 47  
Réservation : 04 76 05 94 00

# Le Pays Voironnais propose 2 services pour les personnes à mobilité réduite

## Le service de substitution



Réservé aux personnes en fauteuil, il compense l'inaccessibilité de certains arrêts ou véhicules du réseau. Il fonctionne d'arrêt à arrêt aux mêmes horaires et sur les mêmes itinéraires que les services réguliers.

## Le service adapté



Pour les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent, il est proposé un service en porte-à-porte.

Il fonctionne entre 6h30 et 19h dans la limite des moyens disponibles. La prise en charge et la dépose seront confirmées après accord du transporteur qui pourra proposer d'adapter ces horaires sur la demi-journée.

### Service ouvert aux :

- ▶ personnes en fauteuil.
- ▶ non-voyants ou mal-voyants ayant une carte d'invalidité à 80 %.
- ▶ personnes avec appareillage limitant les déplacements (béquilles, déambulateur, assistance respiratoire...).
- ▶ personnes souffrant de troubles de l'équilibre sévères (maladie neurologique).
- ▶ personnes bénéficiant d'un service similaire sur un autre périmètre de transport.

## Fonctionnement des services

Ces services fonctionnent, même pour une seule personne, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, aux mêmes tarifs que les services réguliers. Gratuité pour l'accompagnant muni de la carte spécifique « Accompagnant PMR » délivrée en Agence Mobilité, ainsi que pour les chiens guides.

Ces transports ne sont pas assimilés à du transport médical et ne se font que sur l'espace ouvert au public. Le conducteur aide à la montée et descente du véhicule mais n'est pas habilité à l'accompagnement dans le domaine privé ou à toute aide au portage.

L'accès à ces services se fait sur inscription préalable, après instruction du dossier par le service des Mobilités du Pays Voironnais.

Pour s'inscrire

- ▶ Formulaire de demande d'inscription disponible en Agence Mobilité, par courrier ou téléchargeable sur le site [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)
- ▶ À compléter et déposer en Agence Mobilité ou à envoyer par courrier, en joignant les justificatifs nécessaires.



Réservez votre trajet dès que possible et au plus tard la veille avant 16 h 15 (pour un trajet le lundi, réservez le vendredi).

Précisez l'horaire, les points de départ et d'arrivée souhaités, ainsi que les conditions particulières de votre transport (fauteuil, accompagnant, chien guide...).



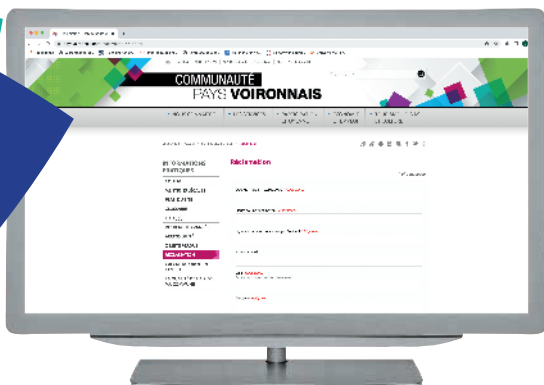
Annulez votre réservation au plus tard la veille avant 16h 15, du lundi au vendredi.



**Réservation au 04 76 05 94 00  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 15**

**Des remarques ou questions sur l'accessibilité du territoire ?**

Contactez  
le Pays Voironnais  
au 04 76 32 74 44  
ou utilisez le formulaire  
de réclamation  
sur le site Internet.



New Deal - Grenoble. © Photos/Illustrations: V. Gaillard, Shutterstock, Thinkstock

**AGENCE MOBILITÉ**

**transport@paysvoironnais.com**

 Pays Voironnais - Officiel

**www.paysvoironnais.com**

  
Communauté du Pays Voironnais